

SOCIÉTÉ

Plus de passeports étrangers que suisses à Genève

Ville internationale n'est pas un vain mot à Genève. Dans sa population de plus de 15 ans, le canton compte plus de détenteurs de passeports étrangers (238 412) que suisses (235 075) selon l'Office cantonal de la statistique. Le nombre de personnes possédant une double nationalité a en effet explosé depuis 2014 pour atteindre 108 089. Ces dernières années, Genève a en effet fonctionné comme une grosse machine à naturaliser, octroyant de manière facilitée la nationalité suisse à de nombreux étrangers...

La Genève internationale amène beaucoup d'étrangers.

Photo Le DL/N.F.



TRANSPORTS

Un taxi, un bus TPG et une voiture sur une seule carte

Les Transports Publics Genevois (TPG) et ceux de la région lausannoise ont annoncé lancer hier zenGo, un nouvel abonnement mensuel pour plusieurs types de transport. À Genève, le client TPG aura en plus de son abonnement Unireso des jetons virtuels sur une webapp, qui lui permettront de prendre le taxi (Taxi Phone), de conduire un véhicule en libre-service (Catch a Car) ou d'utiliser une voiture de location (Aloc-Cars), selon ce qui est le plus adapté.

Un bus ou une voiture, c'est selon. Photo Le DL/S.C.



GENÈVE | ET LA SUISSE VOISINE

LE DROIT DES FRONTALIERS

Le détective suisse peut-il venir en France ?

Je suis en arrêt de travail et perçois des indemnités journalières de la caisse maladie suisse. Puis-je faire l'objet d'un contrôle sur le territoire français ?

Les assurances pertes de gain maladie et accident ont eu l'occasion, au cours de ces dernières années, de faire appel au service de détectives privés afin d'observer, à leur insu, les assurés et vérifier que leur comportement était en adéquation avec la pathologie pour laquelle ils percevaient des indemnités journalières. Ce contrôle s'effectuait également pour les personnes domiciliées en France.

Le Tribunal fédéral avait, de son côté, largement admis ce type de surveillance en invoquant l'intérêt public prépondérant qui consiste à ne pas accorder de prestations indues. Il rappelait toutefois, que cette surveillance ne devait pas permettre de violer la sphère intime de l'assuré.

En 2016, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a sanctionné la Suisse au motif qu'elle faisait surveiller une de ses ressortissantes. D'une part, la Cour estime que la surveillance, bien qu'effectuée dans des lieux publics, a porté atteinte à la vie privée de l'assuré puisque les enquêteurs ont collecté et stocké des données de manière systématique et les ont utilisées à des fins précises.

D'autre part, elle constate que les bases légales suisses, qui auraient permis cette



Guylaine Riondel-Besson, juriste au GTE. Photo GTE

mesure, font défaut.

Les assurances sociales ont donc cessé d'avoir recours à des enquêteurs privés dans l'attente d'une base légale. Cette dernière a été prise dans la loi sur la partie générale des assurances sociales. Ces nouvelles dispositions ont été soumises à la votation du peuple suisse qui les a approuvées à 64,7 % le 25 novembre 2018. Seuls les cantons de Genève et du Jura s'y sont opposés.

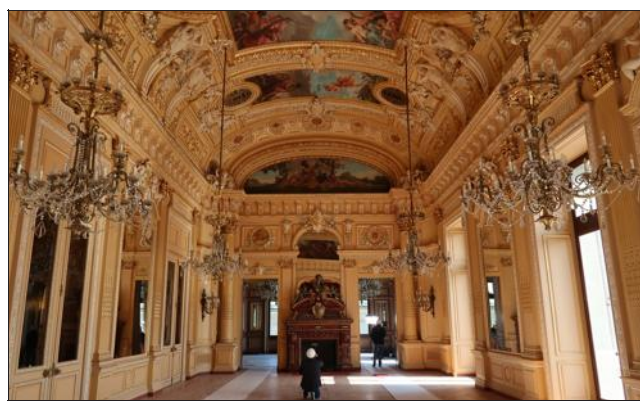
Le Conseil fédéral doit, dorénavant, fixer la date d'entrée en vigueur de cette loi (prévue courant 2019), venant légitimer les contrôles effectués dans les conditions exigées par le législateur.

Guylaine RIONDEL-BESSON

Docteure en droit, directrice des services du GTE (Groupement Transfrontalier Européen) www.frontalier.org ou 08 92 70 10 74.

IDÉES DE SORTIE

Der Ring des Nibelungen pour le retour de l'opéra place de Neuve



La rénovation du Grand Théâtre de Genève redonne son lustre original au bâtiment. Photo Le DL/S.C.

Ce soir, après 3 ans de travaux, l'opéra de Genève reviendra dans son bâtiment historique, place de Neuve. Pour l'occasion, c'est Der Ring des Nibelungen qui sera donné. À partir d'un plateau nu, se construit une histoire extrêmement lisible qui pourrait faire passer Richard Wagner pour un pédagogue. Derrière un minimalisme apparent, la magie opère et le mythe reste intact.

Ce soir, à 19 h 30 et jusqu'au 17 mars. www.geneveopera.ch

SCIENCES

Le laboratoire a mis en place une organisation pour que ses technologies profitent à la médecine ou au spatial

Le Cern veut faciliter le transfert de technologie

Alors que le Cern se prépare à fêter les 30 ans du web, le labo a mis en place une nouvelle politique de transfert de connaissances. Qui touche la médecine, le big data ou l'énergie.

Tim Berners-Lee. Si le nom ne dit pas forcément grand-chose, son invention est aujourd'hui l'une des plus utilisées au monde : il est le père du web dont les 30 ans seront fêtés fin mars au Cern. À ce jour, ce qui est devenu le standard d'internet est de loin la plus spectaculaire des innovations sorties de Meyrin. Mais loin d'être la seule. Depuis quelques années, le laboratoire a affiné son organisation, pour que ses technologies trouvent des débouchés, que ce soit dans le médical, l'énergie ou encore le spatial.

Dix incubateurs dont un très actif en France

Qui en profite ? Il y a d'abord les entreprises qui répondent aux appels d'offres pour créer les pièces dont le Cern a besoin. « Aujourd'hui, on travaille avec des sociétés de 200 à 500 salariés, pas avec des multinationales qui ne prennent plus le risque de développer des technologies », souligne Frédéric Bordry, directeur des accélérateurs du Cern. Et il y a toutes les start-up qui veulent se saisir d'une technologie particulière, parfois fondées par les scientifiques eux-mêmes.

« Nous mettons en place des programmes pour les encourager », explique Anais Rassat, la chercheuse en charge de la communication sur le transfert de connaissances au Cern. « Transfert de connaissances » plutôt que de technologie



Si les recherches du Cern portent sur la physique fondamentale, les machines créées pour les réaliser permettent de développer des technologies qui trouvent d'autres applications ensuite. Photo Le DL/Greg YETCHMENIZA

d'ailleurs, car c'est un environnement complet qui est donné, pas seulement une innovation. Et fidèle à sa politique d'open access (données en accès libre), il accorde des licences de gré à gré aux entreprises désireuses d'acquiescer son savoir-faire. « Nous en sommes pas dans la course aux brevets », explique Anais Rassat. Et pour aller plus loin, 10 incubateurs situés dans les États membres ont été créés, dont le français en 2015. Situé dans le Pays de Gex et développé avec les collectivités locales -l'agglo du Pays de Gex en tête-, il est l'un des plus actifs (lire ci-contre). Et permet de proposer des locaux, des solutions d'accompagnement et de financement pour que les technologies deviennent réalité économique...

Sébastien COLSON

Les très prometteuses entreprises d'InnoGex

Certes, sur le technoparc de Saint-Genis-Pouilly, on ne s'est pas toujours senti dans une Silicon Valley à la française, pas même une Sophia-Antipolis. Mais c'est en train de changer. Notamment grâce à l'incubateur InnoGex, l'un des 10 conventionnés avec le Cern. Cinq start-up connaissent en effet un développement ultra-prometteur. Parmi elles, Terabee est de loin la plus avancée, avec sa quarantaine d'emplois créés sur le Pays de Gex.

Son métier ? La conception de capteurs infrarouges utilisés sur des drones ou des robots. Utilisés dans des milieux

difficiles ou encore dans les smart-cities, ils répondent à des besoins concrets. Par exemple, le comptage automatique de personnes qui entrent dans un bâtiment donné, qui peut être important pour la sécurité.

Une maîtrise technologique autant que des usages

Et l'avance de Terabee ne se situe pas tant dans la technologie des capteurs eux-mêmes, que dans la maîtrise de l'utilisation des données. Plus précises et plus légères, elles permettent aussi d'éviter les problèmes de vie privée. Comme l'innovation repose sur

des usages précis, cela permet à Terabee de se protéger en partie du pillage industriel et de grandir en Pays de Gex puisque l'avantage compétitif se situe sur la matière grise, pas dans les coûts de production.

Les autres pousses gessiennes sont sur le même schéma. Colnec se sert des connaissances acquises dans le big data pour le suivi des maladies chroniques. De son côté, Safetyn a développé un système de monitoring des pilotes d'avion qui permet de décrypter leurs sensations en vol pour plus de sécurité...

S.C.

La médecine nucléaire pour soigner les cancers



Le centre de recherche Medicis a vu le jour l'an passé. Photo Le DL/Greg YETCHMENIZA

L'usage des techniques de collision de particules joue un rôle majeur dans la médecine nucléaire, grâce à la production d'isotopes. Ces éléments radioactifs, présents naturellement, permettent de soigner déjà une dizaine de cancers. Les start-up s'en sont saisis, mais une fois n'est pas coutume, le Cern a aussi décidé de développer lui-même des recherches spécifiques. Medicis a été créé l'an passé dans l'enceinte du Cern pour environ 6,5 millions d'euros. Ce centre de recherche devrait permettre de dénicher d'autres isotopes plus exotiques pour soigner les cancers de demain...

Les rayons X pour la restauration des tableaux

Les technologies du Cern se glissent aussi dans des secteurs surprenants, tel l'art ancien. Le projet Medipix a ainsi permis de développer des techniques d'inspection et de restauration de tableaux anciens non destructives, grâce à la maîtrise des rayons X. La technologie a été commercialisée par une start-up basée à Prague, Insight Art, et connaît un grand succès.



Voilà de quoi expertiser les Hodler du MAH. Photo Le DL/S.C.



La supraconductivité développée via les aimants pourrait bouleverser le transport de l'énergie. Photo Le DL/Greg YETCHMENIZA

La supraconductivité

À des températures très basses, certains matériaux deviennent supraconducteurs, c'est-à-dire sans résistance électrique. Les technologies développées au Cern dans les aimants pourraient donc bouleverser le transport et le stockage d'électricité, les éoliennes, la lévitation magnétique et bien d'autres domaines ces prochaines années...

le dauphiné

POUR NOUS SUIVRE : Vous pouvez nous suivre quotidiennement sur :



POUR NOUS JOINDRE :

Bâtiment Etoile du Sud 13 rue Emile-Zola 74100 Annemasse
Pour contacter la rédaction : 04 50 92 52 52 sebastien.colson@ledauphine.com
Pour contacter la publicité : 04 50 92 52 52 ledauphine.com
Télécopie rédaction : 04 50 84 24 10
Télécopie publicité : 04 50 84 24 15